



## Iqtf travailleur étranger en France

-----  
Par Visiteur

Madame Monsieur Bonjour

Je suis ingénieur (marocain) avec une carte salarié ici en France depuis 2ans.

Je suis marié avec une fille haïtienne en septembre 2008  
, qui avait un statut étudiante de 2004 à 2008 mais, le fait qu'elle n'as pas réussi ces études ça carte séjour n' a pas était renouvelé.

Nous avons déposé une demande pour carte séjour vie privée et familiale mais la préfecture à rejeté la demande.

Nous avons fait un premier recours le tribunal lui demander de quitter le territoire.

Nous avons déposé un deuxième recours on attend la décision pour septembre prochain.

Alors nous avons pensé que c'est mieux que ma femme quitte le territoire volontairement sans attendre la décision du 2ème recours pour lui faire un regroupement familial.

Remarque : ma femme est enceinte

Ma question est la suivante est ce que le fait de quitter la territoire va bloquer son retour par regroupement familial en France vu qu'elle a un IQTF?

Merci pour votre aide.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Bien que votre femme fasse l'objet d'une invitation à quitter le territoire français, cela ne fera pas obstacle à votre demande de regroupement familial, à condition que toutes les conditions soient remplies, et que l'IQTF ne soit pas assorti d'une interdiction administrative du territoire (car dans cette hypothèse, elle ne pourra pas revenir pendant le temps de l'interdiction).

En tout état de cause même si la procédure peut prendre plus de temps, votre femme n'étant pas en situation irrégulière en France, votre demande aura davantage de chances d'aboutir.

JE reste à votre entière disposition.

Cordialement